

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article5740>

# Au journal officiel du 27 janvier 2016

- Actualité - Au journal officiel -



Publication date: mercredi 27 janvier 2016

---

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous  
droits réservés

---

**Modernisation de notre système de santé** / Mobilisation de la réserve sanitaire (situation d'urgence liée à un afflux important de migrants dans la région Nord - Pas-de-Calais-Picardie).

## Santé

– Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de [modernisation de notre système de santé](#) NOR : AFSX1418355L [1]

– Arrêté du 22 janvier 2016 relatif à la [mobilisation de la réserve sanitaire](#) NOR : AFSP1602267A [2]

[L'intégralité du JORF n°0022 du 27 janvier 2016](#)



---

[1] Cette loi contient des dispositions relatives :

- à la création d'une Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé ;
- à la définition d'une stratégie nationale de santé ;
- au soutien des jeunes pour l'égalité des chances en santé ;
- à la lutte contre le tabagisme ;
- aux services de santé au travail ;
- à l'accès de chacun à la prévention et à la promotion de la santé ;
- **à l'information et à la protection de la population face aux risques sanitaires liés à l'environnement ;**
- à l'information et protection de la populations face aux risques liés aux accidents de la vie courante ;
- aux parcours de santé ;
- à la pérennisation de notre système de santé ;
- à l'animation territoriale conduite par les agences régionales de santé ;
- à l'alignement stratégique entre l'Etat et l'assurance maladie ;

- au système d'agences sanitaires ;
- à l'association des usagers à l'élaboration de la politique de santé et au renforcement de leurs droits ;
- aux conditions d'un accès ouvert aux données de santé ;
- au dialogue social au sein des établissements publics de santé ;
- à des mesures diverses de simplification.

[2] Motivée :

- par la situation d'urgence liée à un afflux important de migrants dans la région Nord - Pas-de-Calais-Picardie, à Calais et Dunkerque, notamment dans un contexte de période hivernale et de maladies transmissibles ;
- la situation exceptionnelle constituée par le début d'épidémie de rougeole dans les camps de migrants de Calais et de Grande-Synthe et la nécessité d'organiser une campagne de vaccination.